

branches horizontales; une canine supérieure, longue de plus de 3 centimètres et coupée à 5 millimètres de la pointe par un de ces sillons transversaux, où Magitot croyait reconnaître l'action d'un trouble de nutrition causé par une *convulsion*; une paire de fémurs, robustes, mais courts, 44 centimètres et demi⁽¹⁾, portant une ligne àpre, de saillie médiocre⁽²⁾, mais large de près de 8 millimètres; une diaphyse de tibia extrêmement aplatie (ind. platycn. 64.7); enfin, des portions de péronés, remarquables par leur forme quadrilatère.

Les autres os que j'ai vus étaient trop mutilés pour pouvoir donner lieu à des observations utiles; je n'y ai d'ailleurs rien noté d'exceptionnel.

Tous ces ossements étaient compris dans la tombe quadrilatère dont j'ai donné plus haut la description; quelques débris d'une poterie fort grossière s'y sont également rencontrés.

A un niveau quelque peu supérieur, dans la direction du midi, se trouvait une autre sépulture antique, qui contenait des objets en métal. Cette seconde tombe appartenait à l'horizon des sépultures du premier âge du fer, si largement développé dans le Châtillonais, et dont l'archéologie seule est à peu près bien faite aujourd'hui. En effet, les ossements humains sont trop rarement en assez bon état sous ces tumulus pour pouvoir être présentés au compas des anthropologistes. Une seule fois, à Minot, M. Corot a découvert un squelette assez bien conservé, qu'il a envoyé à mon laboratoire en même temps que ceux dont il vient d'être question.

J'étudierai ce sujet, avec tout le soin qu'il mérite, dans une monographie que je prépare sur les *Premiers Gaulois*. Je me borne à dire aujourd'hui que ce personnage est d'une dolichocéphalie exagérée (indice céphalique, 73.1) et qu'il appartient au type des Chaumes d'Auvenay, dont j'ai donné de minutieuses descriptions à la suite d'une note archéologique de Saulcy⁽³⁾, publiée dans le Bulletin de Semur de janvier 1876.

L'ÂGE DE PIERRE DE LA FALÉMÉ,

PAR M. T.-E. HAMY.

L'étude des antiquités de l'Afrique occidentale a fait dans ces derniers temps de sérieux progrès et l'on commence à pouvoir saisir des traits essen-

(1) La taille correspondante équivaldrait à 1 m. 65.

(2) Largeur de l'os, 29 millimètre; épaisseur, 28 millimètres; rapport 103.5. Le rapport moyen, suivant Broca, est de 104.8.

(3) Cf. DE SAULCY. *Notes sur les fouilles des tumulus du bois de la Perrouse à Auvenay (Côte-d'Or)*. — HAMY. *Note sur les ossements humains des tumulus du bois de la Perrouse, à Auvenay (Côte-d'Or)*. (*Bull. Soc. Sc. Hist. et Nat. de Semur*, 13^e année, 1876, p. 57-71; pl. Semur, 1877, in-8°.

tiels caractérisant divers groupes, qui se distinguent de mieux en mieux, tout en se rattachant les uns et les autres à une période archaïque qu'on qualifierait chez nous de *néolithique*.

Ces groupes se différencient notamment, en Afrique comme en Europe, par l'usage de certaines matières, le choix de certaines formes, etc.

On sait en particulier, grâce aux travaux récents de MM. Stainier ⁽¹⁾ et Taramelli ⁽²⁾, que les anciens indigènes qui vivaient entre Stanley-Pool et la mer taillaient exclusivement le silex, le quartz et plusieurs sortes de grès, et que les minerais de fer employés si communément par les habitants primitifs du bassin du Sénégal ou des rivières du Sud, n'ont jamais été « mis en œuvre pour la fabrication des armes en pierre du Bas-Congo ».

La limonite taillée qui domine, dans la proportion de 5/7, dans la grotte de Kakimbon, près de Konakry (Guinée française), ne se rencontre pas plus au Sud, et les haches polies en cette même matière qu'on a exhumées, en fort petit nombre, de ce même gisement, ne trouvent leurs homologues que dans la direction du nord-est, vers la Falémé et le Haut-Sénégal.

M. le capitaine J.-L.-M. Moreau, qui commandait à Saladougou, a rapporté et offert au Muséum de Paris une petite collection de pierres polies, recueillies aux environs de ce poste, sur les deux rives du fleuve ⁽³⁾. Des vingt et une pièces rassemblées ainsi par cet officier, onze sont tirées d'une hématite d'un brun chocolat à reflets métalliques, taché parfois de rouge plus ou moins vif ou de jaune rougeâtre.

La structure est irrégulièrement fibreuse et le poli, parfait vers le bord tranchant, est partout ailleurs assez vague. Les dimensions sont exigües : elles ne dépassent guère 5 centimètres en longueur ; la largeur maxima n'en atteint pas 4, enfin l'épaisseur n'excède pas 11 millimètres.

Elles offrent presque toutes un tranchant très net, à double biseau, également incliné sur les deux faces, tantôt à peu près rectiligne, tantôt se courbant jusqu'à décrire un demi-cercle. Les bords latéraux, parfois adoucis par un polissage secondaire, sont presque toujours droits ou à peu près droits. Les faces, irrégulièrement planes, peuvent être plus ou moins convexes : l'une de ces haches prend ainsi un aspect presque lenticulaire et ressemble assez exactement à une pièce, déjà connue, rapportée du Bambouk au musée du Trocadéro. Il en est de quadrilatères, avec les côtés parallèles ou convergeant plus ou moins en arrière ; il en est enfin de triangulaires, se

(1) X. STAINIER, *L'âge de la pierre au Congo*. (Annales du Musée du Congo. Sér. III. Ethnographie et Anthropologie, t. 1, fasc. 1. Bruxelles, 1899, in-4°, 23 p., 5 pl.)

(2) A. TARAMELLI, *Quelques stations de l'âge de la pierre découvertes par l'ingénieur Pietro Gariazzo dans l'Etat indépendant du Congo*. (L'Anthropologie, t. XII, p. 396-412, pl. V et VI, 1901.)

(3) Cf. J.-L.-M. MOREAU, *Notes sur les haches polies provenant de la vallée de la Haute-Falémé [Sénégal]*. (Bulletin du Muséum, 1900, n° 3, p. 94-95.)

terminant par un talon conique et reproduisant, suivant le capitaine J.-L.-M. Moreau, la forme des «petits ciseaux que les nègres portent toujours avec eux et dont ils se servent pour débiter, selon leurs besoins, l'or brut qui est à peu près la seule monnaie du pays».

On savait déjà, par des témoignages autorisés, que ces pierres polies, nommées par les Noirs *pierres de tonnerre*, sont réputées tomber du ciel avec la foudre. Mais aucun des voyageurs qui ont visité le haut pays sénégalais n'avait, à ma connaissance du moins, signalé l'influence particulière que les indigènes attribuent à ces vieilles pierres *sur la germination*. Ils mettent par exemple, au contact de leurs graines, quelque'une de ces *pierres de tonnerre*, et c'est en fouillant dans les paniers à semailles que M. Moreau s'est procuré une partie de son intéressante collection.

Les autres pièces, rapportées par ce collaborateur de la Haute-Falémé sont :

1° Des haches ou herminettes en quartzite, au nombre de quatre, à tranchant fort poli, un peu courbé, à pente simple ou double. Le corps de l'outil est trapézoïde, les faces sont à peu près planes, les bords convexes ou droits tendent à converger en arrière, vers une base plus ou moins conique. Les dimensions varient de 68 à 119 millimètres pour la longueur, de 35 à 42 millimètres pour la largeur, de 20 à 32 millimètres pour l'épaisseur;

2° Une petite herminette en quartzite mouchetée, de forme triangulaire à tranchant très oblique, parfaitement polie sur les deux faces et mesurant environ 4 centimètres sur 3;

3° Une herminette en schiste amphibolique gris brunâtre à tranchant courbe; faces symétriquement convexes, bords latéraux à peu près droits; dimensions : longueur, 55 millimètres; largeur, 47 millimètres; épaisseur, 20 millimètres.

4° Une hachette en schiste amphibolique, d'un gris verdâtre, avec des zones de couleur verte et jaune, le tranchant droit, l'une des pentes sensiblement plus oblique que l'autre, une face légèrement convexe et l'autre aplatie, les bords ronds et convergeant sensiblement en arrière; longueur, 82 millimètres; largeur, 38 millimètres; épaisseur, 16 millimètres.

5° Enfin, ainsi que je l'ai dit moi-même⁽¹⁾, trois haches en labradorite, ne différant guère par leur forme des quartzites ci-dessus décrites, et mesurant de 78 à 130 millimètres⁽²⁾ de longueur sur 36 à 44 millimètres de largeur et 22 à 24 millimètres d'épaisseur.

On remarquera que la plupart des roches, ainsi utilisées par les habi-

(1) Cf. *Bulletin du Muséum*. 1900, n° 7, p. 338. — Toutes ces déterminations minéralogiques ont été faites par mon collègue, M. le professeur Lacroix.

(2) Ce chiffre est un minimum; le tranchant est cassé. Cette pièce et une des deux autres viennent des puits de mines de Dandokho.

tants de la Falémé, limonites, quartzites, labradorites, sont précisément les mêmes qui dominent de beaucoup dans le matériel industriel de la grotte de Kakimbon, que j'ai minutieusement analysé ici même à deux reprises. Seule, la variété verdâtre de schiste amphibolique s'est retrouvée plus au Sud ⁽¹⁾.

L'examen de la collection de M. le capitaine Moreau conduit donc à rattacher à une commune origine les peuples primitifs de la Dubréka et de la Falémé.

Cette dernière vallée a toujours été, ainsi que l'observe fort justement M. Moreau, un des grands chemins suivis dans leurs migrations par les anciennes peuplades africaines, et les instruments de pierre, ainsi découverts dans le cercle de Saladoukou, sont peut-être les témoins de quelque grand mouvement de peuples, dirigé de la Dubréka vers le Sénégal à une époque bien antérieure à l'arrivée des Sousous et des autres Mandringues.

Cette expansion se continue vers le Bambouk et les régions voisines, où l'on trouve encore de-ci de-là des haches polies en hématite, mais elle ne va pas plus loin du côté du Nord, où les stations de l'âge de pierre du Sahara se montrent sous des aspects tout à fait différents, avec leurs silex et leurs jaspes dont le travail est quelquefois si parfait, leurs poteries poussées dans la vannerie, leurs ornements taillés dans l'écaille des œufs d'autruche, etc., etc. Presque jamais d'ailleurs, on ne trouve de haches polies dans ces derniers gisements, et les très rares spécimens qu'on en possède ont été façonnés à l'aide de roches qui diffèrent de celles de Kakombon ou de Saladoukou.

NOTICE SUR QUELQUES ANIMAUX DE LA MÉNAGERIE DU JARDIN DES PLANTES,
PAR M. E. OUSTALET.

M. Haug, missionnaire protestant qui avait déjà donné au Muséum, à diverses reprises, des spécimens d'histoire naturelle recueillis au Gabon, vient encore de rapporter, en même temps que de nombreuses collections entomologiques, quelques animaux vivants qu'il a généreusement offerts à la ménagerie du Jardin des Plantes. Parmi ces animaux se trouvaient un Chimpanzé, deux autres Singes appartenant à cette espèce, bien caractérisée par les teintes vives et tranchées de son pelage, qu'on désigne sous le nom de *Cercocebus collaris*, et un Lémurien, fort curieux, le Potto de Bosman (*Perodicticus potto*). C'est la première fois que la ménagerie du Muséum reçoit un sujet de cette dernière espèce dont le Jardin d'acclimatation du Bois de Boulogne a possédé, il y a une trentaine d'années, un individu qui fut étudié, pendant sa vie et après sa mort, par mon illustre préde-

⁽¹⁾ Cf. E.-T. HAMY. *L'âge de pierre au Gabon*. (Bulletin du Muséum, t. III, p. 155. 1897.)